

RÉSOLUTION CHANGEMENT AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET RÉDACTION ÉPICÈNE

CONSIDÉRANT que le Congrès général de 2021 a adopté une résolution demandant d'instaurer un plan d'action provincial incluant divers chantiers de changement afin de renforcer la vie syndicale, la relève syndicale et la mixité;

CONSIDÉRANT que, parmi les objectifs, il y avait une volonté de rendre plus flexibles les règles de composition des C. A. et de revoir le nom et les critères du poste Fermes de petite taille;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2022, une consultation a été réalisée auprès des affiliés sur les changements règlementaires possibles;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de commentaires reçus, le conseil général a adopté les changements à apporter dans les règlements des syndicats locaux et des fédérations régionales en demandant leur intégration d'ici la fin de 2023;

CONSIDÉRANT qu'une rédaction épïcène des règlements est souhaitée afin que les textes soient neutres et inclusifs en matière de genre et que le conseil exécutif de l'Union a convenu de recommander les ajustements nécessaires et de fournir un gabarit aux affiliés;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UPA de L'ÎLE D'ORLÉANS

- approuve les modifications telles que présentées en annexe de cette résolution;
- demande au C. A. de prendre en considération la recommandation d'appliquer au règlement adopté une rédaction épïcène selon le gabarit fourni par la Confédération de l'UPA.